

LCB-FT Recyclage

Actualisation.

Formation régulière des personnes assujetties, proportionnée au risque.

DURÉE

3 h 30

VOLUME PÉDAGOGIQUE

3.5 heures

MODALITÉS

**Formation ouverte et à distance (FOAD) ·
Sessions permanentes**

TARIF

Sur devis

DÉLAI D'ACCÈS

**48 heures ouvrées en moyenne entre la
réception de l'accord et l'activation du compte.
Entrées et sorties permanentes, aucune
session à attendre.**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Mettre à jour ses connaissances des textes applicables, français et européens, et des lignes directrices des autorités de contrôle.
- Intégrer les typologies de blanchiment nouvellement observées dans son secteur.
- Réviser les obligations de vigilance, de déclaration de soupçon et de gel des avoirs à partir de cas réels.
- Se préparer aux échéances à venir, dont l'entrée en application du règlement européen au 10 juillet 2027.

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne déjà formée à la LCB-FT et qui participe à la mise en œuvre des obligations, quelle que soit sa fonction. Recommandé chaque année pour les fonctions exposées.

PRÉREQUIS

Avoir suivi une formation LCB-FT initiale, chez l'ENFPI ou ailleurs. Sont attendus la maîtrise du français, un ordinateur avec un navigateur à jour, une connexion internet haut débit et l'usage courant d'internet.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Ce qui a changé — 1 h

Évolutions des textes français et européens depuis la dernière formation, lignes directrices et positions des autorités de contrôle, sanctions prononcées et enseignements à en tirer.

Typologies et signaux d'alerte de l'année — 1 h

Typologies nouvellement observées dans votre secteur, à partir des publications de TRACFIN et des autorités, et signaux d'alerte à intégrer à votre vigilance.

Cas pratiques — 1 h 30

Dossiers réels anonymisés : qualification du risque, décision de vigilance, rédaction d'une déclaration de soupçon, application du gel des avoirs.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Livres numériques au format PDF et présentations, complétés par des vidéos, des fiches techniques et des études de cas. Les supports sont téléchargeables.
- Un quiz d'entraînement à correction immédiate, en accès illimité.
- Un tableau de bord qui centralise la progression, les résultats et le temps passé.
- Un encadrement à trois voix, du lundi au samedi de 9 h à 20 h : un tuteur pédagogique dédié, un référent administratif et un référent technique.
- Une veille réglementaire permanente. Toute évolution des textes est intégrée au parcours dès sa publication.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Un test de positionnement à l'entrée, qui mesure les acquis conservés depuis la formation précédente.
- Une évaluation finale obligatoire, réussie au-delà de 70 %.
- Les heures de connexion sont enregistrées. Le relevé et l'attestation sont conçus pour être versés au dossier individuel du collaborateur.

SANCTION DE LA FORMATION

L'ENFPI délivre une attestation individuelle et nominative mentionnant le contenu suivi, la durée, la date et la fonction visée, ainsi que le fondement de l'obligation, l'article D. 561-38-1-1 du Code monétaire et financier. Elle est accompagnée d'un export du registre de formation. Cette formation n'ouvre aucune équivalence avec une autre habilitation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Demande de devis depuis le site, par téléphone ou par courriel.
- Entretien ou échange par courriel de positionnement, pour vérifier l'adéquation du parcours à votre situation.
- Envoi de la convention ou du contrat de formation, à retourner signé.
- Ouverture de vos accès à la plateforme dès réception de l'accord.

Délai d'accès : 48 heures ouvrées en moyenne entre la réception de l'accord et l'activation du compte. Entrées et sorties permanentes, aucune session à attendre.

TARIF ET FINANCEMENT

Tarif établi sur devis, selon le parcours retenu. TVA non applicable, article 261-4-4°-a du Code général des impôts.

Selon votre statut, la formation peut être prise en charge par un opérateur de compétences, l'OPCO dont relève la convention collective de l'entreprise, le plan de développement des compétences de l'employeur, pour les salariés, le FIF-PL, pour les professionnels libéraux, l'AGEFICE, pour les dirigeants non salariés, France Travail, selon la situation. La prise en charge dépend de votre statut et de votre activité. L'ENFPI vous accompagne dans la

démarche : identification du financeur compétent, constitution du dossier, dépôt de la demande et suivi jusqu'à l'accord. Les formations ORIAS ne sont pas éligibles au CPF.

ACCESSIBILITÉ

La formation se déroule à distance et reste accessible aux personnes en situation de handicap. Toute situation particulière est étudiée avant l'entrée en formation afin d'adapter le parcours ou de vous orienter. Référent handicap : referent@enfpi.fr.

SUITE ET DÉBOUCHÉS

- Le Module Dirigeant, pour qui prend la responsabilité du dispositif de sa structure.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article D. 561-38-1-1 du Code monétaire et financier, créé par le décret n° 2026-310 du 24 avril 2026, impose une formation dès l'embauche puis de manière régulière, dont le contenu et la fréquence sont adaptés à la classification des risques de l'entité et aux fonctions exercées. Le texte ne fixe ni durée ni périodicité annuelle : il n'existe pas de formation annuelle obligatoire en LCB-FT. C'est donc à l'employeur de justifier le rythme retenu, dans son plan de formation. L'ENFPI recommande un recyclage annuel pour les fonctions exposées, commerciales et de gestion de dossiers, et un rythme plus espacé pour les fonctions support, dès lors que ce choix est documenté. Cette obligation ne se confond avec aucune autre. Les heures suivies à ce titre ne s'imputent ni sur la formation continue DCI, ni sur les quinze heures DDA, ni sur l'obligation triennale de la loi ALUR.